

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Nangy, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de délégués présents : 11

Nombre de délégués donnant pouvoir : 1

Nombre de délégués votants : 12

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Sonia PAUZE, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante :

Nadège SAPORITO.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY.

Monsieur Laurent FAVRE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DIVERS – ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SPONSORING
ENTRE LE SM4CC ET LE CLUB DE RUGBY LE MOLE**

Le président propose de sponsoriser le club de rugby RC le Môle dont les licenciés sont à plus de 80% sur le périmètre SM4CC.

N°2024-12-11/05

SLOW

Ils demandent une aide face à leurs frais de déplacement du club qui s'élèvent à près de 50K€.

En contrepartie, ils s'engagent à assurer la promotion de Proximiti et de ses missions (Cf convention ci jointe).

Pour rappel, le club compte près de 450 licenciés (dont 205 de moins de 14 ans) ; parmi ces licenciés la répartition par EPCI est la suivante :

- CCFG 31.5%
- CCPR 30.4%
- CC4R 12.5%
- CCAS 5.7%
- 2CAM : 4.4%
- Autres 15.5%

Compte tenu de l'engagement du SM4CC en faveur du développement des mobilités douces et du développement de la pratique sportive, Monsieur le Président propose au Conseil syndical de répondre favorablement à cette demande.


Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour) :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 € au club de rugby Le Môle ;
- APPROUVE la convention de sponsoring entre le SM4CC et le club de rugby Le Môle. Cette convention est jointe à la présente délibération ;
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 074-200031268-20241211-D_2024_12_11_05-DE

SLO

Fait à Nangy, le 11/12/2024

<p>Le Président, Stéphane VALLI</p> <p>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</p>	<p>Le Secrétaire de séance</p> 
---	---